



PC.DEL/882/10
9 September 2010

Original: FRENCH

UNION EUROPÉENNE

**Conseil permanent de l'OSCE N° 828
Vienne, le 9 septembre 2010**

Déclaration de l'Union européenne en réponse au rapport du Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie, S.E. l'Ambassadeur Robert Bosch

L'Union européenne souhaite la bienvenue au Chef de la Présence de l'OSCE en Albanie, Son Excellence l'Ambassadeur Robert Bosch, et le remercie pour son rapport exhaustif.

Nous apprécions le travail actif et tangible accompli durant l'année écoulée. Nous considérons que la Présence doit continuer à jouer un rôle majeur dans la consolidation des réformes dans lesquelles le pays est actuellement engagé, tel que le prévoit son mandat. A cet égard, l'Union européenne soutient l'objectif général de la Présence, à savoir : promouvoir la démocratisation, renforcer l'état de droit et le respect des droits de l'homme, y inclus le droit des personnes appartenant à une minorité nationale ou à un groupe vulnérable, conformément aux principes, normes et engagements de l'OSCE.

L'Union européenne encourage la Présence à se concentrer en particulier sur les domaines identifiés comme clés pour le programme de réformes du gouvernement albanais : la réforme législative, le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, la réforme électorale, la bonne gouvernance et la réforme administrative régionale, un engagement accru avec la société

civile dans le processus de prise de décision, le respect pour la parité des genres et l'amélioration de la liberté des médias.

Considérant la capacité améliorée du Gouvernement albanais dans certains domaines, comme la gestion transfrontalière, l'Union européenne note avec satisfaction la volonté de la Présence de réduire les activités correspondantes.

L'Union européenne tient à souligner qu'il convient de continuer à assister les autorités albanaïses dans la lutte contre le crime organisé, y compris la criminalité transfrontalière, la traite des êtres humains et la corruption. A cet égard, nous apprécions hautement le travail de renforcement des capacités spécialisées effectué avec les institutions de maintien de l'ordre.

Par ailleurs, nous encourageons les quatre bureaux de projets sur le terrain à poursuivre l'assistance dans tous les domaines du mandat. La Présence doit continuer à utiliser pleinement les capacités des institutions de l'OSCE compétentes pour apporter une assistance ciblée, développer une coopération plus étroite avec d'autres opérations de terrain dans la région et coordonner le travail avec les autres partenaires internationaux pertinents afin d'éviter toute duplication et optimiser les résultats.

Monsieur le Président, l'Union européenne tient à exprimer sa préoccupation quant au blocage du dialogue politique en Albanie à la suite des élections législatives du 28 juin 2009 et quant aux conséquences que cette situation pourrait avoir sur lesdites réformes et le travail de la Présence de l'OSCE. Il est grand temps de trouver une solution à la crise actuelle. L'Union européenne encourage la reprise d'un dialogue constructif entre les parties. Dans ce contexte, nous déplorons que l'initiative de médiation du Parlement européen du mois de juin 2010 n'ait pas bénéficié d'un soutien suffisant pour permettre au Gouvernement albanais et à l'opposition de surmonter leurs divergences. Nous rappelons qu'il incombe aux deux parties de trouver rapidement, d'une manière transparente et dans le plein respect de la constitution albanaïse, les solutions et

les pistes nécessaires pour faire progresser le pays sur la voie de son rapprochement avec l'Union européenne.

Finalement, l'Union européenne tient à remercier chaleureusement l'Ambassadeur Robert Bosch ainsi que toute son équipe pour le bon travail accompli durant tout son mandat. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions à Pristina.

La TURQUIE, la CROATIE*, L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE*, l'ISLANDE, pays candidats; la BOSNIE - HERZÉGOVINE, le MONTÉNÉGRO et la SERBIE, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le LIECHTENSTEIN et la NORVÈGE, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'UKRAINE, la RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, l'ARMÉNIE et ANDORRE se rallient à cette déclaration.

*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.